



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE  
D'ANTHROPOLOGIE  
ET D'ETUDES AFRICAINES

**LAS ANEA**



# REVUE DEZAN

**VOLUME 8, NUMERO 1, 2020**

*UAC, Juin 2020*

# DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 1, 2020

*UAC, Juin 2020*

**Toute correspondance est adressée au :**  
**Comité de Rédaction de la revue DEZAN**  
**01 BP 526 Cotonou, République du Bénin**  
[revuedezean@yahoo.fr](mailto:revuedezean@yahoo.fr)

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

**ISSN 1840-717-X DU 4<sup>ème</sup> trimestre**

**Dépôt Légal N°6378 du 4<sup>ème</sup> trimestre**

*Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.*

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

**Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont** assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef par intérim **Dr. Codjo Timothée TOGBE**



<b>REVUE DEZAN</b> <i>Volume 8, NUMERO 1, Juin 2020</i>
--

**Directeur de publication**

**Dr. IMOROU Abou-Bakari (MC)**  
*Maitre de Conférences des Universités (CAMES)*

**Rédacteur en Chef par intérim**

**Dr.Codjo Timothée TOGBE**  
*Maitre Assistant des Universités (CAMES)*

**Comité Scientifique**

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),  
 Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),  
 Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Pr  
 Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOUAYI (Bénin), Gautier  
 BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger,  
 MC (Togo), MONGBO Rock (Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri  
 DEDY, Pr. Elisabeth FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO)  
 et Pr. Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO) , HOUNGNIHIN Rock

**Comité de Lecture**

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),  
 Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC  
 (Bénin), Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne  
 (Bénin), MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

**Recueil, agencement et mise en forme des textes**

Dr. Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DU POISSON TRANSFORME ENTRE LA COTE D'IVOIRE ET LE GHANA, _____	7
<b>Aboya Narcisse &amp; Kanga Koco Marie Jeanne</b>	
SOIGNANTS ET VECUS DU BURNOUT A LA CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE (CUGO) DE COTONOU _____	25
<b>Alphonse Mingnimon AFFO, Elwis Roland ASSOGBA &amp; Grégoire Magloire GANSOU</b>	
PRATIQUE DU RITE ASEN CHEZ LES FON DE OUIDAH : ENTRE SACRALITE ET SYMBOLISME IDENTITAIRE _____	45
<b>John AKINTOLA</b>	
L'ACCES A L'EAU POTABLE ET SES INCIDENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE DJOUGOU AU NORD DU BENIN _____	59
<b>AKIYO Offin Lié Rufin</b>	
GLOBALISATION DES MŒURS, GOUVERNABILITE ET INCIVISME DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A OUAGADOUGOU _____	75
<b>Yisso Fidèle BACYE &amp; Moubassiré SIGUE</b>	
STRATEGIES D'ORGANISATION DE LA SECURITE AUTOUR DES MARCHES FORAINS DE BROBO EN COTE D'IVOIRE _____	95
<b>BALLY Claude Koré</b>	
FACTEURS SOCIAUX LIMITANT L'ADHESION DES FEMMES AUX COOPERATIVES PAYSANNES A AKPRO-MISSERETE AU SUD DU BENIN _____	113
<b>BENON MONRA ABDOULAYE</b>	
LA VERTU COMME VÉRITABLE RICHESSE DES ÉTATS CHEZ PLATON _____	129
<b>BROU Nanou Pierre</b>	
« IYAWO » DE KETOU AU BENIN: ENTRE HERITAGE CULTUREL ET AUTONOMISATION FINANCIERE _____	149
<b>Cabiratou OGOUBIYI, Donald V. B. CHAOU &amp; Dodji AMOUZOUVI</b>	
RADIOSCOPIE D'UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUX FINS DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE AU BURKINA FASO _____	165
<b>Tionyéfé FAYAMA, Mariétou SORY &amp; Flavienne Valérie SAWADOGO</b>	
GENRE ET GESTION INTEGREE DES DECHETS SOLIDES (BALLES) ISSUS DE LA TRANSFORMATION DU RIZ DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'ATACORA AU BENIN _____	191
<b>Appolinaire D. GNANVI</b>	
ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO ET LOGIQUES D'ACTEURS : UNE LECTURE A PARTIR DE LA STREET LEVEL BUREAUCRACY _____	211
<b>Sidbéwendin David Olivier ILBOUDO</b>	
PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN DE LA VILLE DE ZINDER : ROLE ET SIGNIFICATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL DU DEDANS AU DEHORS _____	231
<b>Issoufou ISSA</b>	
MOBILES EXPLICATIFS DE LA MONETARISATION DES TRANSACTIONS FONCIERES CHEZ LES NIABOUA DE TAPEGUHE DANS LE CENTRE OUEST IVOIRIEN _____	247
<b>Arsène KADJO ; Koffi Noël KOUASSI &amp; Kounadi TRAORE</b>	
CONSTRUCTION DE L'IDENTITE RELIGIEUSE DÁÁGBÓVI AU SEIN DE LA TRES SAINTE EGLISE DE JESUS-CHRIST AU SUD-BENIN _____	263
<b>KOKOU Bessan Florentin, AFADJINOU Horace &amp; AKINTOLA John</b>	

LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES IVOIRIENNES DANS LA COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-JAPON DE 1983 À NOS JOURS _____	277
<b>N'Dri Laurent KOUAKOU</b>	
RESISTANCE DES ACTEURS SOCIAUX AUX RECOMMANDATIONS DE LA MEDECINE MODERNE POUR LA GESTION DE LA GROSSESSE A TOFFO _____	303
<b>LALY Ambroise, CADASSOU Marcien K. S. , IMOROU Abou-Bakari &amp; HOUNGNIHIN A. Roch</b>	
FACTEURS LOCAUX DES ALEAS CLIMATIQUES ET MESURES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DES COLLINES AU BENIN _____	327
<b>MAKPONSE Makpondéou</b>	
GOUVERNANCE LOCALE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LES COMMUNES DE LALO, KLOUEKAMEY ET TOVIKLIN (MOYEN-COUFFO) AU SUD DU BENIN _____	353
<b>Brice Hugues Serge MARIANO &amp; Marius K. VODOUNNON TOTIN</b>	
DOULEUR CHRONIQUE : DES RÉALITÉS CULTURELLES AUX FONCTIONNEMENTS PSYCHIQUES DU SOIGNANT-SOIGNÉ À L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE COTONOU (BÉNIN) _____	369
<b>MEHINTO Michel Mètonou</b>	
ESSOR DE L'HEVEACULTURE EN COTE D'IVOIRE : DEVELOPPEMENT DES CONTRATS DE PRET DE TERRE CONTRE ENTRETIEN DE JEUNES PLANTS ET DE MISE EN GAGE EN SITUATION DE RECONVERSION CULTURALE _____	393
<b>MLAN Konan Séverin</b>	
MOUVEMENTS SOCIOPOLITIQUES AU TOGO : QUEL AGIR STRATEGIQUE ET COMMUNICATIONNEL DES ACTEURS POLITIQUES ? _____	413
<b>Gbati NAPO</b>	
LES ENFANTS ORPHELINS ET REBELLES DANS LES CONTES AFRICAINS : CANON D'UNE MORALE DE DIDACTISATION _____	435
<b>Konan Germain N'GUESSAN</b>	
LE MAGHREB AU VIIIème SIECLE : RESISTANCES A L'IDEAL ISLAMIQUE D'UNITE (720-745) _____	453
<b>Nogbou M'domou Eric</b>	
ENFANT, MALADIE ET GUERISON A LOUGSI (BURKINA FASO) : L'ANTHROPOLOGIE ET LA TRANSITION DES PRATIQUES DE SANTE PUBLIQUE _____	473
<b>Natéwindé SAWADOGO</b>	
DYNAMIQUE DES VECUS SOCIO-CULTURELS ET RAPPORT A L'ECOLE DES SENOUFU MIGRANTS DANS LA ZONE FORESTIERE DE LA COTE D'IVOIRE ____	495
<b>SILUE Abou</b>	
VALEURS RELIGIEUSES ET LAÏCITE _____	525
<b>TAYORO Gbotta</b>	
CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE : UN DEFII POUR LES FEMMES SOIGNANTES DU SECTEUR PUBLIC DE LA SANTE A LOME _____	547
<b>TOUDEKA Ayawavi Sitsopé &amp; GNOUMOU THIOMBIANO Bilampoa</b>	
GESTION DE FLUX DES ELEVES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL AU MALI : INNOVATION OU ENSEIGNEMENT AU RABAIS ? _	569
<b>Ibrahima TRAORE</b>	
INTEGRATION DU GENRE DANS L'AFFERMAGE DES OUVRAGES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE KLOUEKANME _____	585
<b>GBOYOU G. Nestor ; TOBADA Alexis Babyilas ; GOMEZ COUAMI Ansèque &amp; VISSIN Expédit Wilfrid</b>	

## **LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES IVOIRIENNES DANS LA COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-JAPON DE 1983 À NOS JOURS**

**N'Dri Laurent KOUAKOU**

*Université Alassane Ouattara-Côte d'Ivoire.*

*Kouakoulaurent044@gmail.com*

---

### **Résumé**

C'est en 1961 qu'Abidjan et Tokyo nouèrent des relations diplomatiques. Jusqu'en 1979, ces relations étaient d'ordre commercial avec des investissements directs nippons. L'année 1980 marque l'admission de la Côte d'Ivoire au programme de l'Aide Publique au Développement du Japon. La coopération entre les deux pays, qui étaient purement économiques s'étend alors aux Universités publiques. L'objectif de cette étude, c'est de faire l'état des lieux de cette coopération. À partir d'une approche historique, il s'agit de montrer et d'analyser les méthodes, les moyens, et la politique mis en œuvre par le Japon pour aider les Universités publiques africaines, notamment celles de la Côte d'Ivoire dans la formation des élites de 1983 à nos jours. Le Japon contribue ainsi à la formation des élites ivoiriennes à travers des dons matériels et équipements, l'attribution de bourse et une assistance technique. Cette réflexion s'appuie sur des rapports et des bases de données de l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire et du ministère ivoirien des Affaires Étrangères ainsi que d'ouvrages et d'articles traitant le sujet.

**Mots-clés :** Coopération, Côte d'Ivoire, formation, Japon, Universités publiques.

### **IVOIRIAN PUBLIC UNIVERSITIES IN CÔTE D'IVOIRE- JAPON COOPERATION FROM 1983 TO TODAY**

#### **Abstract**

It was in 1961 that Abidjan and Tokyo established diplomatic relations. Until 1979, these relationships were commercial with Japanese direct investment. The year 1980 marked the admission of Côte d'Ivoire to the Japanese Official Development Assistance program. Cooperation between the two countries, which were purely economic, then extended to public universities. The objective of this

study is to take stock of this cooperation. From a historical approach, it is a question of showing and analyzing the methods, the means, and the policy implemented by Japan to help African public Universities, in particular those of Côte d'Ivoire in the training of elites from 1983 to the present day. Japan thus contributes to the training of Ivorian elites through material and equipment donations, the allocation of scholarships and technical assistance. This reflection is based on reports and databases from the Japanese Embassy in Côte d'Ivoire and the Ivorian Ministry of Foreign Affairs as well as books and articles dealing with the subject.

**Keywords:** Cooperation, Côte d'Ivoire, training, Japan, public Universities.

## Introduction

L'avenir de l'Afrique est axé sur une formation de qualité donnée aux élites intellectuelles. Confiée aux puissances colonisatrices dès les années 1950, tout débuta en Afrique francophone, avec l'Université de Lovanium (L. Guillon, 2004, p. 10) – appendice de l'Université Catholique de Louvain en Belgique – à Léopoldville<sup>1</sup> qui a ouvert ses portes en juillet 1954, c'est-à-dire, six ans avant les indépendances de 1960. Dans cette veine, en février 1957, l'Université de Dakar<sup>2</sup> (Sénégal) débuta les enseignements (J-P. Tédga, 1988, p. 13). Au lendemain des indépendances, de nombreux pays africains ont estimé qu'avoir une Université était gage de développement. C'est ainsi que tous les pays indépendants d'Afrique subsaharienne se dotèrent d'une Université quel que fût le coût<sup>3</sup>. C'était à l'origine de simples instituts des Universités marraines. Et, ils adoptèrent des formules originales qui répondent aux normes universitaires internationales en s'adaptant aux besoins spécifiques, à la culture et aux patrimoines africains. Former les cadres de l'administration, des affaires et des professions libérales, telle est la vocation assignée aux Universités du continent africain. De gros espoirs sont placés dans leur capacité à contribuer au développement local (P. Huard, 1964, p. 45). Selon l'historiographie des

---

<sup>1</sup> Actuel Kinshasa.

<sup>2</sup> L'Université de Dakar fut créée le 24 février 1957.

<sup>3</sup> Cameroun en 1962; Côte d'Ivoire, Rwanda, Burundi en 1964; Centrafrique en 1969; Togo, Bénin, Gabon en 1970; Congo-Brazzaville en 1971; Niger en 1973; Burkina-Faso en 1974; Mauritanie en 1981 et Guinée-Conakry en 1984 (E. Zinsou, 2009, p. 18).

Universités africaines, quatre grands moments<sup>4</sup> ont marqué leur implantation. Celle de la Côte d'Ivoire est une Université des indépendances avec pour objectif les mutations socio-historiques et l'autonomie socio-économique au service l'identité nationale.

Avant l'indépendance, le président Houphouët-Boigny avait choisi de faire de la formation, la priorité des priorités. Pour lui, en effet, le développement outre la paix, indispensable à toute œuvre humaine et durable, c'est aussi la formation des cadres et d'agents d'exécution compétents et intègres (Y. Bini et P. Nouama, 1994, p. 11). Ainsi, avant même que le bilan d'un demi-siècle de colonisation ne soit établi, avait-il décidé l'envoi de jeunes ivoiriens en France, pour des études. Et ceci s'est perpétué avec une grande intensité après l'indépendance du pays (E. Amougou, 2014, p. 45).

Le manque d'enseignants sur le continent et, aussi en Côte d'Ivoire suscite le recrutement d'enseignants non africains. Mais si auparavant cela était dû à une assistance technique classique c'est-à-dire un transfert apparemment unilatéral des compétences, cette assistance tend, à moyen terme, à être remplacée par un échange de connaissance (C. Kayombo, 2015, p. 230). Consciente de l'intérêt de la coopération internationale, les Universités ivoiriennes ont favorisé les enseignements et les recherches menées avec des Universités étrangères. L'État ivoirien a alors signé des accords bilatéraux avec de nombreux pays, dont le Japon.

L'intérêt de la présente réflexion est de comprendre à travers les Universités, les relations de coopération qui lient le Japon à la Côte d'Ivoire. Cette étude est une analyse de la stratégie de l'archipel nippon pour marquer de son empreinte les Universités publiques ivoiriennes. Quelles sont les actions alimentent la coopération universitaires entre la Côte d'Ivoire et le Japon? La réponse à cette préoccupation nous a conduits à trois types de sources: les sources orales, les archives, les articles et les ouvrages sur les Universités africaines et ivoiriennes. Les informations collectées ont été croisées pour une analyse plus pertinente. Ainsi, pour cerner cette étude, il convient d'examiner

---

<sup>4</sup> L'Université coloniale (1954-1960) qui travaillait à reproduire la société de l'époque en formant des fonctionnaires, une élite intellectuelle pour la gestion de l'administration de cette société; l'Université des indépendances (1960-1970); l'Université de développement (1970-1980) dont la finalité était le dépassement de l'élitisme pour une intégration ou un enracinement populaire et utilitaire de l'institution et l'Université de la crise à partir de 1980 avec pour finalité de réévaluer le rôle et les missions vu la qualité et de la pertinence des formats et des recherches (E. Zinsou, 2009, p. 20).

l'historique de la coopération entre la Côte d'Ivoire et la mise en place des Universités ivoiriennes, le don culturel du Japon et le cas spécifique des Universités publiques et enfin l'aide nippone aux Universités ivoiriennes et la collaboration inter-universitaire.

### **Cadre général de la coopération ivoiro-japonaise et mise en place des Universités**

La coopération entre la Côte d'Ivoire et l'archipel nippon a commencé, il y a plus d'un demi-siècle. Cette relation a évolué vu les secteurs impliqués. L'établissement de la coopération entre les deux nations ainsi que la mise en place des Universités ivoiriennes sont abordés dans cette partie.

#### **Genèse de la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Japon**

Les relations diplomatiques entre Abidjan et Tokyo ont été établies en 1961. Le président Félix Houphouët-Boigny fut l'initiateur de cette coopération. Le pays a tissé des relations d'amitié particulière avec le Japon. Il faut noter que Houphouët-Boigny avait toujours apprécié et soutenu les initiatives entre les deux nations. Lors de la présentation des lettres de créance de Lee Katsuhiko Ichioka<sup>5</sup> en 1984, il affirmait que «l'Amitié ivoiro-japonaise est ressentie en Côte d'Ivoire comme solide, précieuse et encourageante pour l'avenir» (AFM, 1984, p. 5). Aussi, prenait-il soin et avec beaucoup de plaisir à recevoir toutes les personnalités japonaises lors des visites officielles en Côte d'Ivoire.

Au fait, Houphouët-Boigny avait un regard particulier et admiratif pour ce pays et son peuple qui, à force de travail et d'abnégation, s'est hissé au rang des nations industrialisées. C'est pourquoi les autorités ivoiriennes, à commencer par Houphouët-Boigny lui-même, avaient une grande estime pour ce pays asiatique dont le modèle de développement fascine tant. Cette estime se traduisait à travers leurs propos. À ce sujet, abordant la question des technologies intimement liée au problème de la transformation des matières premières, Houphouët-Boigny disait que:

Nous ne devons pas perdre notre temps à demander le transfert des technologies, car la technologie n'est pas une marchandise en vente sur le marché de l'industrie. Les Japonais ne l'ont pas achetée. Ils ont profité des possibilités qui leur étaient offertes pour former leurs propres techniciens et, très rapidement, grâce à leur sérieux, leur application, la stabilité de leur régime [...] ils sont arrivés à se tailler

---

<sup>5</sup> Ambassadeur du Japon en Côte d'Ivoire de 1984 à 1988.

une place de choix dans l'économie mondiale. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire de même? (M. Aïko, 1994, p. 61).

Pour lui, le Japon est le meilleur exemple que les pays en voie de développement doivent suivre. Selon lui, l'archipel est un modèle dont le développement prodigieux - notamment la technologie de pointe - doit constamment inspirer les pays du tiers-monde. Les arguments ne manquaient pas à l'ex-président (1960-1993) pour soutenir cette assertion, lorsqu'il dit «partir de rien, sans aucune ressource du sous-sol, le Japon est le pays le plus industrialisé de notre planète». Dona Fologo, ministre de l'Information, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports d'alors, affirmait:

Le Japon constitue pour le tiers-monde et pour l'Afrique en particulier et singulièrement la Côte d'Ivoire, un exemple type qui a réussi à prouver que le développement était possible quand bien même le sous-sol d'un pays ne regorge pas de matières premières (AFM, 1978, p. 4).

De 1961 à 1979, cette coopération a été caractérisée par des relations commerciales et quelques investissements directs nippons dans le pays comme le soulignait Morikawa Jun «[...] l'Afrique n'était pour le Japon rien d'autre qu'un marché d'exportation pour des produits textiles [...]» (S-P. Aicardi, 1999, p. 188). Cette période est, par ailleurs, marquée par les premières visites officielles dans les deux pays<sup>6</sup>. À partir de 1980, l'aide japonaise à la Côte d'Ivoire, épisodique et sans repères véritables durant les années 1970, devient constante jusqu'à sa suspension fin 1999. Elle est remplacée par l'Aide d'Urgence pendant la crise de 2000 à 2010 et la reprise dès 2011. Celle-ci renforce la coopération entre les deux peuples.

Après l'indépendance, le pays adopte le libéralisme économique tout en s'ouvrant au commerce international. Cette économie est basée sur l'agriculture. Cela lui a valu entre 1960 et 1977, une croissance économique (7,7 %) (J. Trié, 1985, p. 15). Cette dynamique fut qualifiée de «miracle ivoirien» alors que l'économiste égyptien Samir Amin parlait plutôt de «croissance sans développement» vu sa forte dépendance extérieure. Une dépendance qui lui causa d'ailleurs préjudice quand survint en 1978 la chute des cours de ses principales

---

<sup>6</sup> C'est à partir de 1970 que des hommes politiques ivoiriens ont effectué des déplacements au Japon. Yacé Philippe, président de l'Assemblée Nationale, y a conduit une délégation parlementaire. Henri Konan Bédié, ministre de l'Economie et des Finances à l'époque s'y rendit également. Il a fallu attendre 1979 précisément du 22 au 24 juillet pour recevoir en Côte d'Ivoire un officiel japonais en la personne de Sunao Sonoda, alors ministre des Affaires Étrangères.



matières premières que sont le café et le cacao. Cette année-là, la croissance économique fut négative pour la première fois. La situation est alarmante en 1980 (J. Trié, 1985, p. 19). C'est dans ce contexte que le gouvernement ivoirien sollicita l'appui des pays développés (celui du Japon en particulier). L'archipel trouva ainsi le moyen de pouvoir expérimenter la nouvelle philosophie de sa politique d'aide. De par sa diversité, l'aide nipponne à la Côte d'Ivoire a touché plusieurs domaines y compris les Universités publiques dès 1983.

### **Mise en place et objectifs des Universités publique de Côte d'Ivoire**

L'Université d'Abidjan a été créée sous le régime de la loi-cadre Gaston Defferre<sup>7</sup> du 23 juin 1956 qui accorda l'autonomie aux anciens territoires français de l'Afrique occidentale (E. Zinsou, 2009, p. 33). En effet, cette loi permit, grâce à un décret du gouvernement français, au Centre d'Enseignement Supérieur d'Abidjan créé le 31 juillet 1959 de devenir l'embryon de l'Université d'Abidjan (EGCI, 1978, p. 792). L'enseignement qu'on y dispensait se faisait sous tutelle de l'Université de Dakar. En octobre 1959, le Centre d'Enseignement Supérieur d'Abidjan ouvrit ses portes avec 48 étudiants et 23 capacitaires en Droit. Durant l'année universitaire 1959-1960, des facultés de Droit, de Sciences et des Lettres furent autorisées à délivrer des diplômes (R. Paulian, 1968, p. 12). Les résultats satisfaisants de ce centre ont encouragé sa transformation en Université adaptée aux réalités ivoiriennes. Et, Houphouët-Boigny l'affirmait, dans son discours du 7 février 1963 lors de la pose de la première pierre de l'Université d'Abidjan en présence de Raymond Tribouet, ministre français de la Coopération d'alors:

Notre Université devra faire intimement partie du corps social dont elle sera la plus haute expression culturelle. Elle ne saurait donc être orientée trop exclusivement vers une culture inspirée de celle des peuples européens. Elle devra exercer les fonctions de gardienne et de défenseur du patrimoine de la communauté africaine, tant sur les plans, philosophique et linguistique que dans le domaine des arts, de la littérature et de la musique (E. Zinsou, 2009, p. 34).

Le 9 février 1964, par décret présidentiel, le Centre d'Enseignement

---

<sup>7</sup> La loi-cadre Gaston Defferre n°56-619 du 23 juin 1956 autorise la mise en œuvre de réformes et à prendre des mesures propres à assurer l'évolution du territoire relevant du ministère de la France d'Outre-mer.

Supérieur devint l'Université d'Abidjan avec quatre facultés<sup>8</sup>. L'Université d'Abidjan a ainsi amorcé son décollage en faisant siennes les valeurs des Universités mères (françaises)<sup>9</sup>. Avec l'évolution, l'Université changea de dénomination par la loi n°77-333 du 1<sup>er</sup> juin 1977<sup>10</sup> pour s'appeler désormais l'Université nationale de Côte d'Ivoire (Fondation Borremans, 2004, p. 243). Elle est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière (V. Diarrassouba, 1979, p. 11). Au niveau des effectifs des étudiants, nous sommes portés de 12600 étudiants en 1985 à 20 447 étudiants en 1990 dont 90 % de nationaux et 18 % de femmes.

Conçue au départ pour 6 000 étudiants, l'Université comptait en 1992 environ 25 000 étudiants (E. Zinsou, 2009, p. 39). Cet effectif pléthorique est à la base des nombreux problèmes : manque de salles, d'amphithéâtres insuffisants et inadaptés ou inexistantes, manque de professeurs, problème de logement des étudiants, etc. Ces problèmes ajoutés à la crise économique-politique, aux revendications des enseignants et des étudiants ont obligé le gouvernement à créer deux autres campus.

Ainsi, par décret n°92-540 du 2 septembre 1992, l'Université nationale de Côte d'Ivoire s'est éclatée en trois campus (Cocody, Abobo-Adjamé et Bouaké). Les décrets n°96-612, n°96-613, n°96-614 du 9 août 1996 déterminent les attributions, l'organisation et le fonctionnement des trois Universités (F. Koffi, 2017, p. 126). Quel est donc le rôle de l'Université ivoirienne? La question étant complexe, l'on choisit d'en privilégier seulement trois aspects essentiels qui sont la formation de cadres, la recherche et la promotion culturelle (H. Bernard, 2011, p. 54). Les Universités ivoiriennes ont aussi signé des conventions ou accords avec des Universités étrangères. Ces conventions concernent l'échange d'enseignants, d'étudiants, de chercheurs, de documents et d'éventuels de dons, etc. Ces conventions ont été signées avec de nombreuses Universités d'Europe, d'Amérique et d'Asie, notamment le Japon dans le cadre de sa politique culturelle.

---

<sup>8</sup> Sciences, Médecines, Droit et Lettres, devenues facultés respectivement en 1966, 1967, 1969 et 1971. À ces facultés se joignirent l'Institut d'Odontostomatologie en 1973 et l'École de pharmacie en 1977.

<sup>9</sup> Elle était dirigée et animée par une grande majorité d'enseignants français (146/189) rémunérés par la France jusqu'en janvier 1972.

<sup>10</sup> De l'article 1<sup>er</sup> de la dite loi, il est créé une Université chargée de dispenser l'enseignement supérieur et participer à la recherche scientifique sur l'ensemble du territoire ivoirien.

## Approche définitionnelle du don culturel du Japon et spécificité des Universités publiques

Dans le cadre des échanges culturels internationaux, le Japon fait aux pays en voie de développement un don depuis 1975 (JICA, 2000, p. 4). Cette aide touche également des structures étatiques. Qu'est-ce que l'aide culturelle nipponne ? Et pourquoi cible-t-elle les Universités publiques?

### Approche définitionnelle du don culturel du Japon

La politique du Japon en Afrique a emprunté diverses voies. Sans être linéaire, elle a oscillé entre ouverture de représentation officielle et soutien aux entreprises d'acteurs sociaux. Le don japonais dans le domaine de la culture est une sorte de coopération financière non-remboursable de l'APD. Il a pour but d'apporter une assistance aux pays en voie de développement dans leurs efforts à promouvoir la culture. Cette aide a aussi pour but d'hâter<sup>11</sup> leur développement économique. L'objectif du Japon, à travers ce don, est d'améliorer les institutions culturelles et éducatives de l'enseignement supérieur, et de soutenir la préservation de la tradition et les vestiges propres aux pays bénéficiaires, ainsi que les activités artistiques et de recherche. Il introduit également la culture japonaise et renforce ainsi les échanges culturels entre le Japon et les pays bénéficiaires y compris des échanges scientifiques et sportifs. Le budget alloué à cette forme d'aide est de 50 millions de yens par projet.

Le Japon accorde un intérêt à la promotion de la culture. Comme le soulignait Motohiko Nishimura<sup>12</sup> : «La culture, c'est la base de l'homme, mais, elle est surtout un fait dynamique qui a besoin de grands moyens pour son essor» (Goré Bi, 1992, p. 18). En réalité, cette aide a pour but de favoriser la compréhension mutuelle et l'amitié entre le Japon et les peuples bénéficiaires. Les structures étatiques<sup>13</sup> et les structures régionales<sup>14</sup> sont éligibles pour ce type de don<sup>15</sup>. En effet, l'organisme compétent présente une demande auprès de

<sup>11</sup> Agir avec rapidité ou précipitation.

<sup>12</sup> Conseiller à l'Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire.

<sup>13</sup> Fédération de judo ou des sports, stations de télévision pour l'éducation publique, musées nationaux, orchestres nationaux, universités nationales.

<sup>14</sup> Mairies, divisions des sports régionaux, orchestres symphoniques locaux.

<sup>15</sup> Les Universités privées et organisations internationales n'ont pas droit au don. Les organisations publiques ne peuvent recevoir aucun équipement pour une cession à des organisations privées. Si l'équipement est réparti entre plusieurs installations, une organisation compétente est nécessaire pour surveiller l'ensemble.

l'Ambassade du Japon et cette dernière traite la demande et la transmet au ministère japonais des Affaires Étrangères qui à son tour la considère. Une fois la demande acceptée, les formalités sont établies entre l'Ambassade du Japon et le gouvernement bénéficiaire. C'est-à-dire l'Échange de Notes ayant force d'un accord international<sup>16</sup>. C'est à ce titre que l'assistance culturelle nipponne a été accordée à la Côte d'Ivoire à divers échelons. Dans le cadre de cette étude, l'intérêt est porté sur les Universités publiques ivoiriennes. Pourquoi le Japon apporte-t-il un soutien aux Universités publiques des pays en voie de développement?

### **Le Japon, un partenaire pour les Universités publiques**

Depuis qu'il s'est engagé dans l'aide au développement en Afrique, il y a trente ans, le Japon a fait du secteur de l'éducation et de la formation des ressources humaines l'un des principaux vecteurs de coopération avec le continent. Au point d'être, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), l'un des plus importants contributeurs en la matière avec la France. L'aide japonaise à l'éducation est tournée vers l'enseignement supérieur (Anonyme, 2016, p. 43). Une grande partie des fonds d'aide est consacrée aux bourses et aux frais de scolarité des étudiants. L'enseignement supérieur est le dernier échelon du système éducatif d'un pays. Afin d'améliorer l'enseignement supérieur en termes de qualité, de quantité et d'accès, le Japon met en œuvre des projets efficaces et rationnels avec la coopération de ses Universités.

À cet effet, de nombreux accords individuels de coopération lient des Universités japonaises et aux Universités et instituts africains. Au total, 140 accords bilatéraux de coopération portant sur l'échange d'étudiants, l'envoi de professeurs, des chercheurs et du personnel administratif, la validation d'unités de valeur, la recherche conjointe et l'octroi de bourses ont été signés. En ciblant les Universités qui jouent un rôle capital dans la promotion de l'enseignement supérieur à l'échelle nationale ou régionale, le Japon renforce leurs capacités d'éducation et de recherche. Il s'agit notamment d'accroître les compétences du corps enseignant, de moderniser les campus, les équipements d'enseignement et de recherche, d'améliorer les structures administratives, de promouvoir les liens entre l'Université,

---

<sup>16</sup> La date limite de la réception par le ministère des Affaires Étrangères du Japon des demandes portant sur l'exercice suivant est le début du mois de septembre de chaque année.

l'industrie et la communauté et d'établir un réseau inter-universitaire.

### L'appui du Japon aux Universités publiques ivoiriennes

Le soutien du Japon aux universités publiques ivoiriennes se situe à plusieurs niveaux. Il s'agit du soutien matériel et financier, de rencontres inter-universitaires, de l'octroi de bourses aux étudiants ivoiriens et l'assistance technique.

### **Le soutien matériel et financier du Japon**

En 1983, l'Université d'Abidjan, à travers le Centre ivoirien de recherches technologiques (CIRT)<sup>17</sup>, reçut le premier don du Japon dans sa coopération culturelle avec la Côte d'Ivoire. La mission de ce centre était de promouvoir et d'organiser les recherches multidisciplinaires en vue d'une application pratique des nouvelles technologies au développement et à la modernisation du monde rural. Le champ d'action s'étendit à trois domaines essentiels: la conservation et la transformation des denrées alimentaires pour soutenir l'autosuffisance alimentaire; l'utilisation des énergies renouvelables et la valorisation des sous-produits végétaux et animaux à des fins pharmaceutiques. En un mot, l'Université d'Abidjan entendait valoriser les sous-produits de l'agriculture pour les utiliser à des fins utiles (besoins alimentaires, pharmaceutiques et autres). C'est ainsi que le CIRT a bénéficié, d'un laboratoire équipé pour l'analyse et les études des propriétés fermentescibles des sous-produits contenant l'amidon d'une valeur de 50 millions de yens, soit environ 135 millions de francs CFA. Ce laboratoire était couplé d'une unité autonome pilote de production d'alcool éthylique. Cet alcool a été conçu à base des sous-produits de l'agriculture ivoirienne. Il s'agit entre autres des mélasses de canne à sucre, résidus ou surplus de bananes, d'ananas, d'igname, de manioc, de taro. Ces deux unités de recherche et de production sont complémentaires. Si la vocation du laboratoire était de faire des analyses et des études de propriété des produits, le rôle de l'unité pilote fut d'utiliser les résultats des expérimentations aux fins de la production. Il s'agit d'aller jusqu'au stade de la production semi-industrielle pour être sûr de maîtriser pleinement l'option technologique en présence. Il s'agit aussi de participer au développement de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, à la production de la biomasse, une nouvelle forme d'énergie.

De par sa vocation agricole, la Côte d'Ivoire dispose d'importants

---

<sup>17</sup>Créé en 1982, le CIRT de l'Université d'Abidjan a bénéficié du soutien du Japon un an après sa mise en place.

potentiels de sous-produits végétaux qu'il est nécessaire de mettre en valeur. En 1990, le Japon a doté le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES) de l'Université d'Abidjan d'un lot d'ouvrages<sup>18</sup>. Des ouvrages qui en disent long sur l'ouverture croissant du pays du Soleil Levant sur l'extérieur. Nous pouvons reprocher à ces ouvrages leur caractère centrique. Certes, si l'objectif du Japon est de faire la promotion de sa culture et de se faire connaître, le pays doit tenir compte des réalités ivoiriennes. Autrement dit, le Japon doit enrichir ces structures d'autres ouvrages abordant plusieurs thématiques afin de faciliter la recherche des étudiants. En 1992, un autre don d'une valeur de 50 millions de yens, soit environ 100 millions de francs CFA (B. Goré, 1992, p. 18) fut accordé au Centre d'Enseignement et de Recherches en Communication (CERCOM) de l'Université de Cocody. Ce don était composé d'un système complet de production vidéo équipé de caméra, d'une table de réalisation avec générateur d'effets spéciaux, d'un banc de montage et d'une unité portable, d'un système de projection vidéo grand écran pour des visionnements et d'une vidéothèque dotée de 16 postes de visionnement individuel. Pour Hugues Koné, Directeur du CERCOM d'alors, ce matériel permettait à cette structure de mieux accomplir la mission qui est de conduire la recherche fondamentale et l'appliquer en science de la communication. Aussi, permet-il d'assurer la formation initiale et continue dans ce même domaine, de faire de la production audiovisuelle d'information, d'éducation et de communication et de constituer un centre audiovisuel au service de l'Université (AFM, 1986, p. 6). Pour le Recteur de l'Université de l'époque, Sémi Bi-Zan, ce matériel servait à l'amélioration de l'enseignement universitaire, à la dynamisation de la culture ivoirienne et à la promotion de l'éducation populaire. En réalité, le don culturel japonais reste fortement lié aux intérêts des entreprises nippones. Si le don mis à la disposition de la Côte d'Ivoire n'est pas en nature mais en espèce, cette somme doit être utilisée uniquement pour l'achat des produits et matériels *made Japan*. Ce lien soutient l'industrie et les exportations de l'archipel au lieu de permettre un réel équipement de la Côte d'Ivoire et de s'approvisionner où elle souhaite.

Pendant la crise militaro-politique (2002-2011), le Japon a été parmi les pays qui ont assisté le système universitaire ivoirien à travers son

---

<sup>18</sup> *L'économie japonaise dans la perspective internationale, Le Japon d'aujourd'hui: peuples, lieux, pouvoirs, Histoire des institutions politiques au Japon et Origines révolutionnaires du Japon moderne.*

Assistance d'Urgence<sup>19</sup>. L'archipel a apporté son appui au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans son programme de relocalisation de l'Université de Bouaké et de l'Unité de Recherches de l'Enseignement Supérieur (URES) de Korhogo. Pour rappel, avec l'installation de la rébellion dans la partie Nord du pays, l'Université de Bouaké et l'URES de Korhogo ont été délocalisées dans la partie Sud du pays précisément à Abidjan. L'aide nippone, à ce ministère en date de 2003, a été d'une valeur totale de 1,726 milliard de francs CFA (BNETD, 2006, p. 15). Cette assistance nippone a permis de mettre à la disposition des étudiants déplacés de Bouaké, des autocars destinés à leur transport (cf. photo 1), de nouveaux bâtiments de même que des équipements à l'Université Abobo-Adjamé d'Abidjan<sup>20</sup>.

**Photo 1: Vue des cars offerts par le Japon.**



Source: N'Dri Kouakou, 15 juin 2019, campus 1 de l'Université de Bouaké.

Par ailleurs, il a été question de soutenir financièrement ces derniers sortis de la cette zone occupée par la rébellion. En effet, fuyant la guerre, les étudiants ont tout abandonné, notamment les supports de cours et les effets vestimentaires comme le soulignait Kouassi Alfred, étudiant en économie de gestion:

En quittant la ville de Bouaké en 2002, j'ai tout laissé, documents, livres, habits, chaussures, et même ma carte universitaire. Je suis sorti

---

<sup>19</sup> Cette forme d'aide est destinée à apporter une urgence ou des secours aux victimes d'une catastrophe naturelle et aux réfugiés ou personnes déplacées dans des lieux de conflits à l'étranger, surtout s'il s'agit d'un pays en voie de développement.

<sup>20</sup> Entretien avec Mamadou Bamba à Bouaké.

de cette zone par la brousse avec une chemise, un pantalon et une chaussure. Ce qui m'avait sauvé, c'est que j'avais pu retenir le numéro matricule de ma carte d'étudiant<sup>21</sup>.

Il fallait donc soutenir, encourager, aider et contribuer à l'acquisition de nouveaux supports pour leur permettre de s'intégrer et d'acquérir le nécessaire<sup>22</sup> pour assurer leur formation universitaire, car l'État, seul et en cette période de guerre, ne pouvait pas faire face. En somme, l'aide d'urgence japonaise aux Universités s'évaluait à 3,136 milliards de francs CFA. Grâce à cette contribution, l'État ivoirien a pu assurer la formation des étudiants sortis des zones dites assiégées. La contribution nipponne a pu éviter aux étudiants de sombrer dans les effets néfastes de la guerre.

À la fin de crise en 2011, le pays a entamé le processus de reconstruction post-conflit dans tous les secteurs. Pour y arriver, les pouvoirs publics ivoiriens ont reçu le soutien de plusieurs partenaires nationaux et internationaux. À côté de l'aide des partenaires étrangers traditionnels (France, Canada, Union Européenne, etc.), celle du Japon est d'un apport capital. Le Japon, pour l'avoir vécu en 1945, maîtrise la difficulté de la reconstruction post-conflit (B. Châtel, 1995, p.2). Il a développé plusieurs stratégies dans le but de soutenir tous les États qui sortent d'un conflit armé. L'Université de Cocody rebaptisée l'Université Félix Houphouët-Boigny en 2012 n'est pas restée en marge de cette reconstruction. Mitsubishi Corporation, l'une des plus grandes sociétés commerciales du Japon, a procédé le 12 mars 2013 à la remise des équipements de la salle multimédia du centre de ressources numériques de ladite Université (cf. photo 2 ci-après). Ce projet d'un montant de 33 millions de francs CFA a été réalisé dans le but de donner aux étudiants et aux enseignants-chercheurs une formation de qualité adaptée aux besoins de développement économique et social et à la demande du marché de l'emploi. Ce qui s'aligne sur les orientations stratégiques du gouvernement ivoirien dans le domaine de l'enseignement supérieur que définit le Plan national du développement (PND) (AJCI, 2013, p. 3).

---

<sup>21</sup> Entretien réalisé avec Alfred Kouassi.

<sup>22</sup> Fournitures, habits, chaussures, cartes de bus.



**Photo 2: Cérémonie de remise du don de Mitsubishi Corporation**



Source: Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire, *Lettre du Japon* (2013, p. 3).

À l'Université de Bouaké, le Japon a contribué à la rénovation de deux amphithéâtres (cf. photo 3) et à la remise d'un lot d'ouvrages à la bibliothèque de ladite structure. L'objectif, c'est d'accompagner la Côte d'Ivoire sur le chemin de la reconstruction post-crise et du développement à travers une formation qualitative des étudiants.

**Photo 3: Les amphithéâtres de l'Université de Bouaké réhabilités par le Japon**



Cliché: N'Dri Kouakou, 15 juin 2019, campus 1 de l'Université de Bouaké.

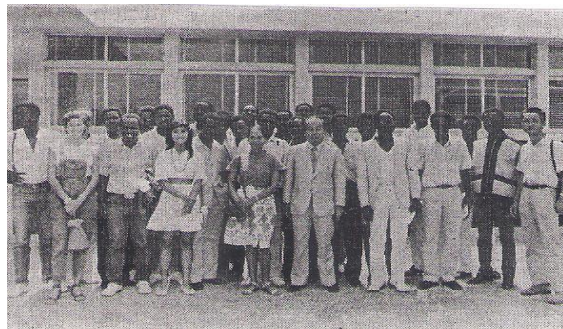
Le développement des capacités dans les pays africains est un facteur crucial afin de mieux accueillir les investissements des entreprises asiatiques, notamment nippones. En effet, afin de garantir le développement d'un pays dans son ensemble, la valorisation des ressources humaines est indispensable (P. Desalmand, 2004, p. 89). Le Japon aide les États africains à acquérir des ressources humaines aptes à soutenir la création d'emploi. En fait, la valorisation des ressources humaines est la pierre angulaire de tout développement national. D'elle, dépendent le succès à moyen et long terme de l'économie et les futures mutations sociales. Elle conditionne l'avenir des individus, leur insertion dans l'économie et la société ainsi que leur épanouissement personnel (P. Fonkoua, 2006, p. 123). Cette valorisation concourt donc à la réalisation des objectifs suivants: la formation des hommes. C'est-à-dire la possibilité d'acquérir le savoir, clef de la promotion aussi bien individuelle que collective, la possibilité pour les citoyens ivoiriens de participer activement à la croissance et

au développement économique de la Côte d'Ivoire en ayant des emplois (J-N. Loucou, 1987, p. 283). En somme, ces dons contribuent à une formation de qualité des étudiants qui sont l'avenir du pays, car il ne saurait y avoir de développement économique ou social sans des ressources humaines bien formées, capables de s'adapter aux mutations, de faire de par leurs connaissances, des propositions constructives à la recherche de solutions aux crises (Anonyme, 1981, p.153). Outre les dons, on note des rencontres et des échanges entre les universitaires des deux pays.

### **Rencontres inter-universitaires et la création de l'Amicale «les Amis du Japon»**

La coopération inter-universitaire ivoiro-japonaise a été initiée dès 1984. Cela se traduit par l'organisation de séminaires et de rencontres entre les deux parties dans le but d'échanger des points de vue sur plusieurs thèmes d'actualité. Autrement dit, c'est un échange de connaissances. En effet, c'est suite à l'organisation d'un séminaire à la faculté des Sciences économiques de l'Université de Cocody sur le thème «Le Japon» par l'Organisation japonaise pour le commerce extérieur (JETRO) qu'est née l'idée de l'amicale «les Amis du Japon». Le président du Comité provisoire fut Koko Djehi Parfait<sup>23</sup> (F. Mockey, 1984, p. 9) (cf. photo 4 ci-dessous). Ce séminaire eut lieu lors des festivités de la Journée japonaise. Son but fut de faire découvrir aux Ivoiriens les réalités japonaises. L'amicale était composée d'une quarantaine d'étudiants de l'Université nationale de Côte d'Ivoire et de jeunes japonais.

**Photo 4: Les promoteurs de l'amicale «les Amis du Japon».**



Source: François Mockey (1984, p. 9).

---

<sup>23</sup> Parfait Koko Djehi est enseignant à l'UFR des Sciences économiques et de gestion de l'Université de Cocody-Abidjan.

Les ambitions de cette association étaient de regrouper toutes les couches de la jeunesse du pays et couvrir tout le territoire national par l'installation des sous-sections. Sa mission première est d'ordre culturel. Elle rapproche les jeunes ivoiriens et japonais par des voyages, des échanges de vue, des conférences sur les réalités socio-économiques et culturelles des deux pays. La Côte d'Ivoire, qui admire le modèle de développement du Japon, avait intérêt à engager sa jeunesse sur une telle voie. L'initiative des étudiants ivoiriens méritait d'être soutenue par les autorités pour donner à cette association les moyens de sa mission. Malheureusement, cette amicale ne fait pas long feu. Outre ce séminaire, les Unités de Formation et de Recherches des Sciences Économiques et de Gestion (UFR-SEG) de l'Université nationale de Côte d'Ivoire et de l'Université de Niigata du Japon ont organisé un séminaire de formation au CIRES (AFM, 1988, p. 6). Le thème suivant (Le développement de la politique de coopération économique entre l'Afrique et le Japon) a été développé par le Professeur Obayashi de l'Université de Ryukoku du Japon qui soutenait que la politique africaine du Japon n'est pas essentiellement dictée par des intérêts économiques. Pour lui, cette thèse se vérifie par les investissements japonais en Afrique: 2,4 % en 1974, 4 % en 1980, 3,5 % en 1986, 10 % en 1990, et 0,7 % en 1995. Cette faible part des investissements résulte du fait que l'opinion publique japonaise méconnaît l'Afrique et il n'existe pas de lobby pour défendre la cause du continent noir. Le Professeur Makoto Katsumata, de l'Université Meiji-Gakuin, est intervenu sur un aspect: «crise asiatique et l'Afrique de l'Ouest». Pour ce dernier, la crise asiatique n'est pas seulement monétaire ou financière, elle a des dimensions sociales et politiques. Le Professeur Harahushi de l'Université de Niigata, qui, depuis 1967, séjourne régulièrement en Côte d'Ivoire a réfléchi sur le thème «L'ethnicité et démocratie en Afrique: le cas de la Côte d'Ivoire». Il a constaté qu'en Côte d'Ivoire, aucun parti politique n'est à base ethnique. Il n'y a pas non plus de conflits entre les ethnies. Le Doyen de l'UFR-SEG de l'Université de Cocody, Alléchi M'Bet a exposé sur «Les politiques du taux de change: zone CFA et non CFA», Bernardin Adoukou, Enseignant-chercheur à l'UFR-SEG a porté sa réflexion sur «Les exportations des produits agricoles non traditionnels de la Côte d'Ivoire». Quand M. N'Daw analysait «L'économie rurale en Côte d'Ivoire». En 2014, Kyusuke Nagata, président de l'Université Tsukuba<sup>24</sup>, a eu une séance de travail avec les membres du cabinet du ministère de l'Enseignement Supérieur. Au cours de cette séance, il a

---

<sup>24</sup> La plus ancienne Université du Japon créée en 1873 (C. Christophe et J. Verger, 1994, p. 118).

fait savoir que les Universités japonaises ont deux missions: innover, créer puis approfondir les ressources humaines existantes. Il a dit aussi que:

Juste après la deuxième Guerre Mondiale, il n'y avait plus rien à Tokyo. Tout avait été détruit. Mais dix années après, le pays est revenu à la normalité [...]. Et, cela grâce à l'éducation, à l'enseignement. [...] Nous pensons toujours aux ressources humaines, aux personnes les plus pauvres, nous pensons à les relever, même lorsque ces personnes ne peuvent pas se nourrir, nous leur donnons toujours la chance de faire des études. Cela nous a beaucoup aidé (A. Djidjé, 2014, p. 9).

Une manière de partager l'expérience nippone et d'inviter les autorités universitaires ivoiriennes à mettre l'accent sur la formation et la qualité des ressources humaines pour l'avenir, car le développement est d'abord une affaire nationale. C'est-à-dire que l'impulsion est donnée par les compétences nationales qui doivent s'appuyer sur les ressources locales (T. Diakitè, 2002, p. 79). Pour aider le pays à y parvenir, le Japon octroie chaque année des bourses aux étudiants ivoiriens pour une formation au Japon.

### **Les bourses japonaises aux étudiants ivoiriens**

Le gouvernement japonais commença à accorder des bourses aux étudiants des pays asiatiques en 1949 (Anonyme, 1995, p. 156). Les bourses publiques accordées aux étudiants étrangers (appelés bourses *Mombusho*) furent instaurées en 1957. Le Japon accepte deux catégories d'étudiants étrangers de façon générale: les étudiants titulaires d'une bourse publique japonaise et les étudiants bénéficiant d'une bourse publique ou d'un soutien privé de leur propre pays. La première catégorie est elle-même divisée en deux: les chercheurs, dont les études équivalent à un troisième cycle universitaire, et les étudiants de premier cycle, inscrits dans les Universités, les écoles techniques ou professionnelles. 4 961 étudiants étaient titulaires d'une bourse publique en 1990; plus de 90 % d'entre eux étaient asiatiques. Les étudiants non titulaires d'une bourse publique japonaise étaient au nombre de 36 386 en 1990. Le nombre d'étudiants étrangers augmentent chaque année depuis 1980: de 6 572 cette année-là, ils sont passés à 52 405 en 1993, soit une augmentation de 3 526 étudiants par an. Ce chiffre demeure toutefois faible comparé aux 343 780 étudiants étrangers des États-Unis en 1985, aux 79 354 étudiants d'Allemagne cette même année et aux 133 848 étudiants de France en 1984 (Anonyme, 1995, p. 157). Comme mentionné ci-dessus, le Japon met à la disposition de l'État ivoirien deux catégories de bourse: une bourse

d'étude supérieure (*Research Student*) et une bourse de formation professionnelle (*Senshu-gakko Student*). Ces bourses sont octroyées dans le but d'aider le gouvernement ivoirien à la formation de ses cadres dans divers domaines.

Le gouvernement japonais offre chaque année aux étudiants ivoiriens quelques bourses de formation professionnelle. Les intéressés satisfaisant les conditions ci-dessous sont recommandés, après la sélection par l'ambassade du Japon, comme candidats à la bourse du ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, du Sport, de la Science et de la Technologie. Cette bourse est mise à la disposition du ministère japonais de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur, du ministère japonais de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et du ministère japonais de l'Éducation Nationale par l'entremise du ministère des Affaires Étrangères. Cette bourse est d'une durée de trois ans. Les candidats à cette bourse doivent remplir un certain nombre de conditions<sup>25</sup>. À ces conditions, le candidat doit fournir les pièces demandées pour constituer le dossier complet. La sélection des candidats est du ressort de l'ambassade du Japon. Cette sélection se fait en trois étapes à savoir la soumission du dossier complet à l'ambassade du Japon au plus tard le 3 juin de l'année en cours; l'examen écrit le 30 juin pour les candidats présélectionnés sur la base des dossiers déposés et le test oral le 15 juillet pour les candidats sélectionnés après l'examen écrit. C'est après ces différentes étapes et ces différentes épreuves que sont sélectionnés les étudiants ivoiriens pour cette forme de bourse japonaise. Outre les bourses de formation professionnelle, l'archipel met à la disposition des étudiants ivoiriens des bourses d'études supérieures ou bourses de recherche.

Cette dernière dure un an et demi voire deux ans. Les intéressés satisfaisant les conditions peuvent être recommandés, après la sélection, par l'ambassade du Japon, comme candidats à la bourse du ministère japonais de l'Éducation, de la Culture, du Sport, de la Science et de la Technologie. Pour espérer obtenir la bourse japonaise de recherche, tout candidat doit remplir des conditions<sup>26</sup>. Les dépôts de dossiers à l'ambassade du Japon se font au plus tard le 03 juin de

---

<sup>25</sup> Être de nationalité ivoirienne et âgé de 17 à 20 ans au 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours; être titulaire du Baccalauréat ou équivalent avec une bonne note; avoir des connaissances en anglais ou japonais; avoir la volonté d'apprendre le japonais en une année et être en bonne santé physique et mentale.

<sup>26</sup> Être de nationalité ivoirienne et âgé de moins de 35 ans à la date du 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours; être titulaire d'une maîtrise universitaire ou équivalent avec une bonne note; avoir des connaissances en anglais ou en japonais; avoir la volonté d'apprendre le japonais et être en bonne santé physique et mentale.

l'année en cours. Les candidats présélectionnés sont soumis à un examen écrit dès le 1<sup>er</sup> juillet sur la base des dossiers déposés. Après les épreuves écrites, les candidats sont confrontés à un examen oral pour tester leur capacité et leur niveau en anglais ainsi que leur connaissance sur le Japon. Cet examen a lieu le 14 juillet. Après ces épreuves, sont sélectionnés les étudiants admis à la bourse pour les études supérieures. Dans l'ensemble, nombre d'étudiants africains reste très faible<sup>27</sup>, particulièrement ivoiriens car, généralement, le Japon ne retient pour chaque année que cinq à huit étudiants ivoiriens (M. Abiali, 1996, p. 12). En 2012, ce sont 3 étudiants qui ont été retenus. Est-ce une question de quota de la part des autorités nippones? Le principal obstacle qui freine l'ardeur des étudiants ivoiriens est la pratique suffisante de l'anglais comme langue officielle. Aussi, ces bourses sont-elles très sélectives.

Après la TICAD 5 tenue en 2013 et pour appuyer le développement économique durable en Afrique, le Japon a mis en place une bourse en faveur de la jeunesse africaine. Cette bourse est dénommée "*African business education (Abe) initiative for the Youth*" ou "*Abe initiative*". Ce programme est planifié sur cinq ans pour donner l'opportunité à 1 000 jeunes africains d'étudier et de faire des stages dans des entreprises japonaises. Douze Ivoiriens, dont trois à la première phase (2014) et neuf à la deuxième (2015) ont bénéficié de cette bourse. En 2016, ce sont sept autres qui en ont bénéficié (F. Bony, 2016, p. 2).

Que retenir de ces passages au Japon? Selon Kawamura «nous souhaitons l'avènement de brillantes compétences en Afrique à même de jouer un rôle dans les opérations entre les entreprises japonaises et ivoiriennes» (F. Bony, 2016, p. 2). L'objectif du Japon est de contribuer à l'excellence en Côte d'Ivoire en dotant ces étudiants de formation de qualité dans les meilleures Universités japonaises<sup>28</sup>. En somme, la bourse du gouvernement japonais a pour but de renforcer les liens amicaux et de promouvoir la compréhension mutuelle entre le Japon et la Côte d'Ivoire grâce à l'application de connaissances acquises en matière de langue et de culture japonaises. Après leur formation, ils mettent ce savoir au service de la Côte d'Ivoire. En somme, le Japon, ainsi, aide à la formation des cadres ivoiriens. Du moment où l'on accepte que le fonctionnement du développement est la connaissance

---

<sup>27</sup> Cette faiblesse est liée au retard du continent africain en matière de technologie, à l'absence d'industries lourdes, d'industries de pointe, de même que les domaines d'intervention des jeunes africains ne sont pas aussi variés.

<sup>28</sup> L'Université de Tokyo (21<sup>ème</sup> mondial), l'Université de Kyoto (26<sup>ème</sup>), l'Université d'Osaka (78<sup>ème</sup>), l'Université d'Hokkaido (101<sup>ème</sup>), etc.

ou, mieux la capacité de l'acquérir, de l'utiliser et de l'augmenter, il semble logique que l'enseignement supérieur et la formation soient la priorité des priorités. Le Japon doit octroyer plus de bourses aux étudiants ivoiriens et faciliter à plus d'étudiants d'apprendre au Japon. La portée sociale de l'aide japonaise deviendrait plus grande avec une coopération technique.

### **La coopération technique inter-universitaire: envoi de volontaires nippons à l'Université de Cocody et invitation d'étudiants entre les deux pays**

L'assistance technique est une aide que consentent les pays développés en faveur des pays en voie de développement. À ce titre, depuis l'indépendance, un vaste réseau d'assistance s'est intensifié entre la Côte d'Ivoire et les pays développés en l'occurrence la France, mais aussi le Japon. L'assistance technique, loin d'être une relation diplomatique peut être un élément d'appréciation de la qualité de ces relations. La Côte d'Ivoire, depuis 1991, est le onzième pays en Afrique à avoir accepté de coopérer avec les Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV), un programme de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). L'objectif des volontaires japonais en Côte d'Ivoire est de promouvoir et de soutenir les activités des jeunes des régions pour promouvoir l'expansion économique et sociale. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, il était question des enseignants de japonais qui étaient intervenus à l'Université de Cocody pour dispenser des cours. On peut citer entre autres Mlle Hiraoka Rita (1994-1996) et de Mlle Imai Yuki (1996-1999). L'objectif est de former une élite locale qui sera à terme des hussards de la japonicité<sup>29</sup>.

Initié par la JICA, le programme d'invitation de jeunes adultes constitue un volet de la coopération technique ou encore une composante du soutien du Japon à la formation de personnel. De jeunes adultes (18 à 35 ans) des pays en voie de développement sont invités pour un séjour d'un mois au Japon en fonction de leur domaine de spécialisation. Ils participent, une fois au Japon, à des séminaires résidentiels avec des Japonais de leur génération s'intéressant aux mêmes domaines. Ils vivent dans des familles japonaises et prennent part à toutes sortes d'activités contribuant à une compréhension mutuelle et à l'établissement de solides relations d'amitié. Ce programme a été lancé en mai 1983 lors de la visite du premier

---

<sup>29</sup> Des promoteurs de la langue japonaise en Côte d'Ivoire.

ministre japonais de l'époque, Yasuhiro Nakasone (1982-1987), dans les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Le programme offre par conséquent aux jeunes étrangers et aussi aux participants japonais l'occasion de contribuer à la coopération et aux échanges internationaux. Ils appréhendent les différentes cultures et s'investissent dans le développement de la communauté locale. C'est une opportunité offerte pour faire découvrir la culture et la tradition japonaise aux étudiants. En retour, les Japonais font connaissance des étudiants en provenance d'autres pays. Par ailleurs, les jeunes japonais séjournent dans un des pays et régions cités pour plus de rapprochement et de collaboration dans l'optique de la poursuite des échanges et surtout, afin de consolider les relations d'amitié nouées au cours de la visite au Japon.

Généralement, cette mission se compose de membres des familles d'accueil et d'agents d'organisations concernées. En Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny encourageait ce genre de coopération et avait toujours apprécié toutes les visites japonaises en Côte d'Ivoire. Ces rencontres permettaient aux étudiants ivoiriens de découvrir les réalités économiques, industrielles, sociales et culturelles et ainsi que le niveau de développement du Japon. En outre, elles permettent aux Japonais de s'imprégner des réalités ivoiriennes et de mieux les connaître. C'est dans cette optique qu'une délégation de neuf jeunes ivoiriens a séjourné au Japon du 23 juillet au 10 août 1990. En contrepartie de cette invitation, c'est une délégation japonaise<sup>30</sup> conduite par Takeshi Ogawa, Professeur de Pédagogie à l'Université nationale du Japon qui arrivait en Côte d'Ivoire en novembre 1990. L'objectif principal étant de favoriser les liens d'amitié entre les deux jeunes et de promouvoir la compréhension mutuelle sur le développement et la paix dans le monde (MESRS 1997, p. 38).

En somme, la coopération technique recouvre toute la gamme d'activités d'aide visant à mettre en valeur les ressources humaines en élevant le niveau des connaissances, des qualifications, du savoir-faire technique et des aptitudes productives des habitants des pays en voie de développement. L'un des objectifs primordiaux de la coopération technique est d'œuvrer au développement de l'appareil institutionnel par la mise en valeur des ressources humaines. C'est-à-dire renforcer et rationaliser les instances indispensables à un développement

---

<sup>30</sup> Cette délégation comprenait un étudiant, une secrétaire d'entreprise, des fonctionnaires-municipaux et communaux, une employée de compagnie immobilière, une coiffeuse, une institutrice de crèche et une autre pour handicapés.



durable grâce à la gestion et au fonctionnement efficaces de l'économie et de la société depuis les ministères, les structures administratives locales en passant par les hôpitaux et les écoles jusqu'aux entreprises privées (L. Sosoo, 1982, p. 49). La mise en valeur des ressources humaines est une condition préalable et nécessaire du développement institutionnel<sup>31</sup>. Il est donc particulièrement important de mettre en place les moyens qui permettent aux institutions du gouvernement central d'améliorer des grandes lignes de l'action publique en même temps que la gestion du développement.

En analysant cette relation universitaire, une première impression laisse entrevoir que la Côte d'Ivoire est le grand bénéficiaire. Cet état de fait s'explique à travers les différents dons et l'assistance technique du Japon. En réalité, derrière ces investissements se cache l'enjeu du contrôle d'une région stratégique et d'ores et déjà convoitée par les puissances internationales. Le Japon bénéficie plus de cette coopération qui le lie au pays. Il en est de même avec tous les pays en voie de développement. La Côte d'Ivoire n'est pas seulement un pays assisté. C'est aussi un partenaire commercial qui contribue au bien-être des Japonais. En effet, le pays représente pour le Japon un potentiel marché d'approvisionnement en ressources minières (fer, nickel, manganèse...), énergétiques (pétrole et gaz naturel) et agricoles (cacao, café, coton, bois...). C'est aussi l'occasion pour le Japon de trouver des débouchés à ses produits industriels et un champ d'investissement direct relançant son économie. À cela, il faut ajouter les intérêts géopolitiques comme par exemple bénéficiaire du soutien des pays africains pour l'obtention d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU (en cas d'une éventuelle restructuration de l'organisation). Au total, les intérêts nippons ne sont pas clairement perçus, mais seul le Japon sait ce que lui procure la coopération avec la Côte d'Ivoire.

## Conclusion

En 1961 ont été établies les relations diplomatiques entre Abidjan et Tokyo sous l'impulsion du président Félix Houphouët-Boigny qui avait un regard particulier et admiratif sur ce pays et son peuple.

---

<sup>31</sup> Le retard accusé par l'Afrique sur le plan du développement des ressources humaines se situe au cœur de ses problèmes. Beaucoup d'intellectuels africains ont quitté leur pays et travaillent en Occident pour des organisations internationales. Depuis l'indépendance, l'enseignement supérieur a été nettement privilégié et l'exode des cerveaux est très important. En revanche, la fréquentation des écoles primaires et secondaires et le niveau de l'enseignement sont demeurés faibles.

Caractérisées par des relations économiques de 1961 à 1979, l'aide publique, sans repère durant la décennie 1970, devient permanente et régulière et vient renforcer cette coopération à partir de 1980. De par sa diversité, l'aide nipponne à la Côte d'Ivoire a touché plusieurs domaines dont les Universités publiques. Le soutien de Japon aux Universités publiques ivoiriennes se situe à plusieurs niveaux. De l'appui matériel, financier et technique en passant par des rencontres inter-universitaires, l'octroi de bourses et l'invitation des étudiants ivoiriens, l'archipel entend marquer de son empreinte le champ universitaire ivoirien et par conséquent contribuer à la formation des élites ivoiriennes. Toutes ces relations et tous ces rapports soulignent l'importance et l'intensité de la coopération culturelle universitaire sur le plan international. Son impact sur l'évolution générale du pays ne saurait être contesté. L'intérêt du Japon pour la Côte d'Ivoire répond à des considérations économique, politique et humanitaire.

#### Références bibliographiques

**Abiali Mognon, 1996, «Le Japon au service de l'Afrique», *Fraternité-Matin*, p. 12.**

Aicardi de Saint-Paul, 1999, «Le Japon et l'Afrique: genèse d'une relation atypique» *CHEAM*, La Documentation française, Paris, p. 185-201.

Ambassade du Japon en Côte d'Ivoire (AJCI), «Cérémonie de remise officielle de l'aide sociale de Mitsubishi Corporation», *Lettre du Japon*, n°6, 2013, p. 3.

Amougou Emmanuel, 2014, *Étudiants d'Afrique Noire en France*, Paris, L'Harmattan.

Anonyme, *Etudes dans les universités africaines*, 1981.

Anonyme, *Observatoire de l'aide à l'éducation 2015*, 2016.

Archives de *Fraternité-Matin*, *Coopération Côte d'Ivoire-Japon*, les aides japonaises à la Côte d'Ivoire.

Archives de *Fraternité-Matin*, Relations Côte d'Ivoire-Japon, Les échanges de délégations entre les deux États.

Bamba Mamadou, Enseignant-chercheur à l'Université de Bouaké, entretien réalisé le 10 juin 2019.

BERNARD Huguette, 2011, *Comment évaluer, améliorer, valoriser l'enseignement supérieur?* Canada.

Bini Yves et Nouama Guy Pierre, 1994, *Houphouët-Boigny, 33 ans de*

construction, Abidjan.

BONY Félix, 2016, «Formation universitaire: comment bénéficier des bourses du Japon?» <http://www.linfodrome.com/societe-culture/28410-formation-universitaire-comment-beneficier-des-bourses-du-japon> consulté le 03 mai 2019.

BNETD, 2006, *Relations Côte d'Ivoire-Japon: bilan et perspectives de la coopération*, Abidjan.

Châtel Bénédicte, 1995, «Le Japon, premier pourvoyeur d'APD», *Marchés Tropicaux*, p. 578-579.

Christophe Charles et VERGER Jacques, 1994, *Histoire des universités*, Paris, PUF.

Desalmand Paul, 2004, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire*, Abidjan, CERAP.

Diakité Tidiane, 2002, *L'Afrique et l'aide ou comment s'en sortir?*, Paris, L'Harmattan.

Diarrassouba Valy, 1979, *L'université ivoirienne et le développement de la nation*, Abidjan, NEA.

Djidjé Marie-Adèle, janvier 2014, «L'expérience japonaise intéresse la Côte d'Ivoire», *Fraternité-Matin*, p. 9.

Fondation Borremans, 2004, *Le Grand Dictionnaire Encyclopédique de la Côte d'Ivoire*, vol. VI, Grand-Bassam.

Fonkoua Pierre, 2006, *Quels futurs pour l'éducation en Afrique?*, Paris, L'Harmattan.

Goré Bi Hué, février 1992, «105 millions du Japon à l'Université», *Fraternité-Matin*, p. 18.

Guillon Laurent, 2004, *Les origines de l'enseignement universitaire en République démocratique du Congo*, Kinshasa, Édition Universitaires Africaines.

Huard Pierre, 1964, «Abidjan, cité universitaire», *La Cité*, revue de la Cité Internationale de l'Université de Paris, n°20, p. 43-47.

JICA, 2000, *Don Japonais dans le domaine de la Culture*, Paris.

Kayombo Chrysostome, 2015, *La planification de l'éducation en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

Koffi Fêtê Ernest, 2017, *La gouvernance des universités de Côte d'Ivoire : étude rétrospective (2000-2010) des perceptions des acteurs internes de l'université d'Abobo-Adjamé*, Abidjan, EDUCI.

Kouassi Alfred, Agent commercial, entretien réalisé à Abidjan le 25 mai

2019.

*L'Encyclopédie Générale de la Côte d'Ivoire* (EGCI), tome III, Abidjan, NEA, 1987.

Loucou Jean-Noël, (dir), 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire: Du nationalisme à la nation*, tome III, Abidjan, AMI.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), 1997, *Formation d'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire*, Abidjan, La Documentation Ivoirienne.

Mockey François, janvier 1984, «Journée japonaise», *Fraternité-Matin*, p. 9.

Paulian Renaud, 1968, *L'Université d'Abidjan, Fraternité*.

Sosoo Léonard, 1982, *L'enseignement en Côte d'Ivoire de 1954 à 1984*, Tournai, GEDIT.

Tédga Jean Paul, 1988, *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone: La catastrophe?*, Paris, L'harmattan.

Trié Bi Djié, 1985, *La coopération ivoiro-japonaise, mémoire de fin de cycle*, Abidjan.

Zinsou Édemé Michel, 2009, *L'Université de Côte d'Ivoire et la société*, Paris, L'Harmattan.

## NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

**DEZAN** est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notées de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **30.000F**.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre  
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires  
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61  
République du Bénin